

Le texte des questions a été résumé (sans en dénaturer le sens) dès lors qu'il n'est pas utile de les reprendre in extenso pour leur bonne compréhension.

Questions de Madame DEGIRMENCIAN EVRENIAN Annie, actionnaire individuelle (questions envoyées par acte délivré par un commissaire de justice en date du 22/04/2025) :..... 4

1) Dans votre rapport intégré, vous présentez votre ambition d'être « une banque européenne de premier plan », mais avec un total de bilan significativement inférieur à celui des leaders bancaires européens et une capitalisation boursière qui reste en retrait par rapport à vos principaux concurrents, la question de votre taille critique se pose avec acuité. 4

Alors que le secteur bancaire européen continue de se consolider et que les économies d'échelle deviennent de plus en plus déterminantes pour amortir les investissements technologiques et réglementaires, comment justifiez-vous la viabilité de votre positionnement intermédiaire ? 4

Les acquisitions récentes comme LeasePlan semblent insuffisantes pour combler cet écart de taille avec les leaders du marché. Face à des acteurs comme BNP Paribas ou Santander qui bénéficient d'une masse critique supérieure, ou à l'inverse, à des acteurs spécialisés qui exploitent des niches à forte valeur ajoutée, votre groupe n'est-il pas dans une position inconfortable « entre deux chaises » ? 4

Quelles options stratégiques envisagez-vous concrètement - fusions, acquisitions transformantes, ou recentrage radical sur certains métiers - pour résoudre cette équation de la taille critique qui semble compromettre durablement votre compétitivité et votre capacité à générer un retour sur investissement attractif pour vos actionnaires ? 4

2) Dans votre rapport intégré, vous évoquez plusieurs partenariats stratégiques comme celui avec AllianceBernstein ou Brookfield, qui visent à étoffer vos offres et à renforcer vos positions sur certains marchés. Cependant, depuis le rapprochement manqué avec Paribas il y a plus de vingt ans, Société Générale semble n'avoir jamais concrétisé d'alliance transformante avec un autre grand acteur bancaire européen, contrairement à ce qu'ont réalisé nombre de vos concurrents continentaux. 5

Dans un contexte où la consolidation bancaire européenne apparaît comme une nécessité face aux géants américains et asiatiques, comment expliquez-vous cette absence persistante de rapprochement structurant ? 5

Est-ce le résultat d'une décision stratégique délibérée de préserver votre indépendance à tout prix, ou révèle-t-elle plutôt des difficultés à identifier des partenaires compatibles avec votre culture d'entreprise et votre modèle d'affaires ? 5

Pourriez-vous nous éclairer sur les critères précis qui guideraient aujourd'hui votre éventuelle participation à la consolidation du secteur bancaire européen, si une telle opportunité se présentait ? 5

3) Votre rapport intégré évoque des investissements considérables dans vos systèmes d'information à hauteur de 1,7 milliards d'euros, ainsi que l'importance que vous accordez à l'efficacité opérationnelle et à la rigueur de vos processus. Néanmoins, j'ai personnellement été confronté à une défaillance préoccupante de vos procédures de contrôle financier et comptable : après avoir réglé le solde de 5% du prix d'un appartement investissement locatif, soit 26.024 euros, à votre filiale SOGEPROM, cette dernière a persisté à affirmer devant le Tribunal judiciaire que cette créance demeurerait impayée, et ce malgré la transmission des preuves de virement à la Direction Générale et à la Présidence du Groupe. Cette situation m'interpelle sur la fiabilité de vos systèmes comptables et sur l'absence apparente de coordination entre vos services opérationnels, juridiques et de direction. 5

Comment expliquez-vous qu'une banque de votre envergure, dotée de moyens informatiques considérables, puisse maintenir des positions erronées devant la justice sur des opérations financières parfaitement traçables ? 5

Plus largement, quelles mesures concrètes comptez-vous adopter pour remédier à ces défaillances qui, au-delà d'un cas personnel, pourraient révéler des dysfonctionnements plus profonds dans la tenue de vos comptes et dans la gestion des litiges clients ? 5

4) Lors de l'Assemblée Générale de 2024, en réponse écrite du 21 mai 2024 à nos questions du 10 mai 2024, vous avez détaillé votre dispositif de contrôle fondé sur « trois lignes de défense » qui constitue, selon vos propres termes, le socle de votre maîtrise des risques opérationnels. Pourtant, dans le litige qui m'oppose à votre filiale SOGEPROM concernant un règlement de 26.024 euros dûment effectué et prouvé par des extraits bancaires également transmis à votre Direction Générale et à votre Présidence, l'ensemble de ces trois lignes a manifestement failli : votre filiale persiste à nier la réception de ce paiement devant le Tribunal judiciaire, fait défendre cette position erronée par un cabinet d'avocats prestigieux mettant en jeu notre réputation en mentant. En prenant cette position devant le Tribunal judiciaire, vous accusez votre client d'avoir menti sur ces paiements alors que c'est précisément votre Groupe qui ose et qui tente une escroquerie au

<i>jugement. Aucun contrôle interne ne semble avoir identifié cette grave anomalie. Ce dysfonctionnement en cascade soulève des interrogations profondes sur l'efficacité réelle de votre dispositif de contrôle :</i>	6
<i>Pouvez-vous préciser exactement laquelle ou lesquelles de vos trois lignes de défense ont défailli dans ce cas précis ?</i>	6
<i>Comment expliquez-vous que malgré vos investissements technologiques de 1,7 milliards d'euros, une simple traçabilité de paiement ne puisse être établie en interne ?.....</i>	6
<i>Quelles mesures correctives structurelles, au-delà de ce cas particulier, allez-vous mettre en œuvre pour garantir que de telles défaillances, potentiellement constitutives de faux comptables, ne se reproduisent pas ?</i>	6
<i>5) Dans votre rapport intégré 2023-2024, vous affirmez placer la maîtrise des risques au cœur de vos priorités avec « trois lignes de défense » pour assurer un contrôle rigoureux de vos activités.</i>	6
<i>Comment expliquez-vous alors que votre filiale SOGEPROM soutenue et dirigée par la Direction du Groupe et le Secrétariat Général ait récemment subi l'annulation d'un permis de construire modificatif définitif conduisant à l'illégalité d'un projet immobilier majeur de plus de 18 700 m2 à Neuilly-sur-Seine (SNC Neuilly Île de la Jatte), comme en atteste le jugement du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise du 21 juin 2024 ?</i>	6
<i>Face à ces enjeux et à cette défaillance juridique, quelles mesures correctives SOGEPROM et le Groupe, parfaitement informé et coordinateur, ont-ils pris ? Et plus fondamentalement, comment un tel dysfonctionnement a-t-il pu échapper à vos mécanismes de contrôle interne que vous présentez comme exemplaires dans votre rapport ?.....</i>	6
<i>Comment expliquez-vous cette défaillance opérationnelle significative de votre filiale et de votre Groupe qui traduit une méconnaissance des règles fondamentales d'urbanisme et un manque de suivi rigoureux des opérations ?.....</i>	6
<i>Face à cette situation responsabilisante, comment justifiez-vous que votre Direction Générale Groupe et votre Secrétariat Général Groupe, directement responsables du pilotage des contentieux, persistent dans cette position sans adopter de mesures correctives, mobilisant plutôt les ressources considérables d'un groupe du CAC 40 en finançant plusieurs cabinets d'avocats pour poursuivre judiciairement des propriétaires qui se retrouvent victimes d'une situation créée par votre société, en n'ayant jamais proposé l'annulation des ventes immobilières et leur remboursement?</i>	6
<i>Opter pour des procédures-bâillon, n'est-il pas en contradiction flagrante avec vos engagements publics en matière de gestion préventive des risques et de responsabilité sociétale tels que vous les affichez dans votre politique RSE ?</i>	6
<i>6) Au-delà de cette persistance de SOGEPROM, mais également de la Direction Générale, de la Présidence et du Conseil d'Administration du Groupe qui semblent cautionner cette situation, cette anomalie dans le traitement d'une affaire immobilière ne dissimule-t-elle pas des enjeux plus graves envers nous ?</i>	7
<i>Comment expliquer un tel acharnement de la part des plus hautes instances de votre Groupe sur un dossier qui, d'après la justice administrative, présente des irrégularités manifestes et des risques documentés ?</i>	7
<i>Il est demandé à la direction de Société Générale de fournir des réponses concrètes plutôt que des généralités, par respect pour les actionnaires et la confiance que ceux-ci vous témoignent en investissant dans votre Groupe.</i>	7

Questions de : Les Amis de la Terre France, Association Loi de 1901 (questions envoyées par email en date du 07/05/2025)

:	8
<i>1. Réponse à la tribune de plus de 700 étudiant-es appelant votre banque à se retirer du projet Mozambique LNG</i>	8
<i>Nous faisons partie des plus de 700 étudiant-es signataires de la tribune publiée le mois dernier et appelant Société Générale à se retirer du méga-projet gazier Mozambique LNG.....</i>	8
<i>Nous avons exposé dans ce texte les raisons de notre indignation face aux agissements de TotalEnergies au Mozambique, et face aux violations des droits humains et allégations d'atrocités commises à l'encontre de civil-es par des soldats payés par la major française et chargés de protéger son site.</i>	8
<i>Vous le savez mieux que nous : le moment est crucial pour l'avenir du projet gazier. TotalEnergies a annoncé fin avril prévoir un redémarrage de Mozambique LNG pour mi-2025. Société Générale qui a accepté en 2020 de participer au prêt de 14,9 milliards de dollars pour le développement du projet a aujourd'hui une voix au chapitre, puisqu'après quatre ans de gel de ce financement, TotalEnergies a besoin de l'accord de ses financeurs pour espérer une relance de Mozambique LNG.....</i>	8
<i>Cet accord, TotalEnergies a réussi à l'obtenir de deux gouvernements d'extrême droite : l'Italie de Meloni et les Etats-Unis de Trump. Mais comme nous l'écrivions dans notre tribune, "ce mépris du climat et des vies humaines n'est pas la seule issue". D'autres gouvernements, le Royaume-Uni et les Pays-Bas, ont pour leur part engagé des enquêtes sur les graves allégations d'exactions qui auraient été perpétrées en 2021 par les forces de sécurité mozambicaines sur le site gazier de TotalEnergies.</i>	8

Société Générale peut se mettre du bon côté de l'histoire. Nous faisons donc suite à cette interpellation et vous demandons aujourd'hui une réponse : Société Générale va-t-elle continuer à soutenir le projet Mozambique LNG et sa relance, ou s'engage-t-elle à s'en retirer ?

8

Si Société Générale refuse d'entendre de toute urgence notre appel, nous le redisons : nous continuerons à vous interpellier et mettrons tout en oeuvre pour dévier ce précieux vivier d'étudiant-es de votre clientèle et de vos recrutements. 8

2. Présence de votre banque dans l'enseignement supérieur 8

Société Générale développe une stratégie agressive de communication et de démarchage auprès des étudiant-es et des jeunes diplômé-es, ainsi que d'influence dans le milieu de l'enseignement supérieur. Cela se traduit par une présence financière et partenariale auprès de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et auprès de multiples acteurs de la vie associative étudiante. Cette présence n'est pas sans contrepartie pour votre banque, lui permettant de verdir son image et garantissant une certaine mainmise sur les nouvelles générations que nous représentons, via le recrutement de nouveaux-elles client-es et salarié-es. 8

Cette stratégie questionne quand on la met en parallèle avec le business as usual de Société Générale et sa place de leader du financement des énergies fossiles. Nous faisons notamment ici une nouvelle fois référence à son soutien au projet Mozambique LNG de Total. En tant qu'étudiant-es concerné-es par les dérèglements climatiques et les droits humains, comme par l'indépendance de nos établissements, de nos associations, et la qualité de nos cours et des formations dispensées par nos écoles, nous sommes inquiet-êtes face à la place prépondérante de certains partenaires qui continuent de financer le chaos climatique dans lequel nous nous plongeons. 8

Afin de comprendre la stratégie, et d'identifier la présence de Société Générale au sein de la communauté étudiante, nous souhaitons que vous fassiez la transparence sur votre implication en nous partageant : 8

● *La liste des partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur – écoles et universités – noués par Société Générale, précisant les établissements, types de soutien, et le cas échéant les montants concernés..... 8*

● *La liste des cursus scolaires et chaires de recherche et d'enseignement financés par Société Générale, comprenant l'ensemble des institutions publiques et privées, et précisant les cursus et chaires, établissements, et montants concernés ; 9*

● *La liste des associations et activités de la vie étudiante financées par Société Générale – financement de week-ends d'intégration, d'événements festifs et galas, de bureaux des élèves, etc. –, précisant les établissements, activités ou associations, et montants concernés ; 9*

● *La liste des événements se déroulant sur les campus auxquels participe Société Générale – conférences, stands promotionnels, stands dans des forums de recrutement, jurys, projets tutorés, séances de coaching, etc. –, précisant les établissements et activités concernés*

9

Questions de Madame DEGIRMENCIAN EVRENIAN Annie, actionnaire individuelle (questions envoyées par courrier en date du 22/04/2025) :

1) Dans votre rapport intégré, vous présentez votre ambition d'être « une banque européenne de premier plan », mais avec un total de bilan significativement inférieur à celui des leaders bancaires européens et une capitalisation boursière qui reste en retrait par rapport à vos principaux concurrents, la question de votre taille critique se pose avec acuité.

Alors que le secteur bancaire européen continue de se consolider et que les économies d'échelle deviennent de plus en plus déterminantes pour amortir les investissements technologiques et réglementaires, comment justifiez-vous la viabilité de votre positionnement intermédiaire ?

Les acquisitions récentes comme LeasePlan semblent insuffisantes pour combler cet écart de taille avec les leaders du marché. Face à des acteurs comme BNP Paribas ou Santander qui bénéficient d'une masse critique supérieure, ou à l'inverse, à des acteurs spécialisés qui exploitent des niches à forte valeur ajoutée, votre groupe n'est-il pas dans une position inconfortable « entre deux chaises » ?

Quelles options stratégiques envisagez-vous concrètement - fusions, acquisitions transformantes, ou recentrage radical sur certains métiers - pour résoudre cette équation de la taille critique qui semble compromettre durablement votre compétitivité et votre capacité à générer un retour sur investissement attractif pour vos actionnaires ?

Réponse du Conseil d'administration :

Dans le cadre de notre feuille de route, la stratégie mise en œuvre par Société Générale repose sur plusieurs axes pour projeter notre Groupe vers l'avenir :

· Être une banque solide : le renforcement de notre base en capital a été une priorité de notre feuille de route, avec le relèvement de notre objectif de ratio de capital CET1 à 13% post application de Bâle IV d'ici 2026. Cet objectif a été atteint dès le T1 2025, avec plus d'un an d'avance, avec un ratio CET1 de 13,4%. Ce niveau de capital conforte la solidité du Groupe comme sa souplesse stratégique.

· Être une banque aux performances durables et rentables : le Groupe poursuit un objectif de rentabilité ROTE fixé entre 9% et 10% en 2026 et a progressé dans l'atteinte de celui-ci avec un ROTE de 11,0% publié au premier trimestre 2025. Le rendement total actionnarial a aussi été appuyé par l'évolution de notre cours de bourse.

L'atteinte d'une performance durable et rentable s'appuie sur plusieurs initiatives pour améliorer le levier opérationnel, simplifier notre modèle et capter des opportunités de croissance des revenus en investissant pour continuer à renforcer nos franchises cœur :

· Sur le plan des coûts, le Groupe met en œuvre des projets de réduction structurelle de la base de coûts dans l'ensemble de ses métiers, dont les effets montent en puissance : déploiement d'un nouveau modèle opérationnel de banque de détail dans les réseaux en France, synergies au sein d'Ayvens avec l'intégration des activités de LeasePlan, simplification de notre portefeuille d'activités et des fonctions de siège en France, rationalisation des systèmes et processus informatiques.

· Sur le plan des revenus, le Groupe met en œuvre des initiatives de croissance autour de l'accélération du développement de sa banque digitale BoursoBank, de la création d'un leader mondial dans les solutions de financement et de mobilité avec Ayvens, du renforcement des franchises de la banque de financement et d'investissement, avec le lancement de Bernstein dans la recherche et le courtage actions et du développement de partenariat avec Brookfield dans le financement des infrastructures.

En termes de taille, fin 2024, avec un bilan d'environ 1 600 milliards d'euros, SG se classe parmi les 5 plus grandes banques en Europe continentale, disposant de franchises métier avec des positions reconnues de leaders dans leurs marchés.

Sur ces bases solides, le Groupe poursuit l'exécution de sa feuille de route stratégique avec des objectifs clairs, en s'appuyant sur les résultats tangibles obtenus et les actions prévues pour les prochains mois.

2) Dans votre rapport intégré, vous évoquez plusieurs partenariats stratégiques comme celui avec AllianceBernstein ou Brookfield, qui visent à étoffer vos offres et à renforcer vos positions sur certains marchés. Cependant, depuis le rapprochement manqué avec Paribas il y a plus de vingt ans, Société Générale semble n'avoir jamais concrétisé d'alliance transformante avec un autre grand acteur bancaire européen, contrairement à ce qu'ont réalisé nombre de vos concurrents continentaux.

Dans un contexte où la consolidation bancaire européenne apparaît comme une nécessité face aux géants américains et asiatiques, comment expliquez-vous cette absence persistante de rapprochement structurant ?

Est-ce le résultat d'une décision stratégique délibérée de préserver votre indépendance à tout prix, ou révèle-t-elle plutôt des difficultés à identifier des partenaires compatibles avec votre culture d'entreprise et votre modèle d'affaires ?

Pourriez-vous nous éclairer sur les critères précis qui guideraient aujourd'hui votre éventuelle participation à la consolidation du secteur bancaire européen, si une telle opportunité se présentait ?

Réponse du Conseil d'administration :

La feuille de route de Société Générale repose sur une trajectoire de renforcement et de simplification du Groupe, s'appuyant sur un capital solide, des coûts maîtrisés, une rentabilité élevée et un modèle diversifié mais sans dispersion dans nos activités, permettant de nous projeter vers l'avenir et de continuer à investir dans nos franchises cœur.

De façon générale, dans le secteur bancaire, des opérations transformantes de consolidation sont rares pour plusieurs raisons, pouvant porter par exemple sur les facteurs suivants :

- des raisons industrielles, liées à la pertinence économique de tels rapprochements, et la possibilité d'extraire des synergies réelles en matière de coûts comme de revenus, le but de toute opération restant toujours la création de valeur durable pour les différentes parties prenantes,
- des raisons prudentielles notamment liées à la croissance des exigences en capital avec la taille et la complexité, à la gestion de la liquidité transfrontalière et aux risques opérationnels d'intégration,
- des raisons réglementaires liées aux différentes autorisations nécessaires,
- des raisons stratégiques du fait des spécificités de l'industrie bancaire en matière de missions mais aussi de gestion des risques avec un besoin structurel de partage et de répartition des risques entre plusieurs acteurs bancaires, ce qui limite de façon structurelle la pertinence économiques des opérations de fusions dans notre industrie.

3) Votre rapport intégré évoque des investissements considérables dans vos systèmes d'information à hauteur de 1,7 milliards d'euros, ainsi que l'importance que vous accordez à l'efficacité opérationnelle et à la rigueur de vos processus. Néanmoins, j'ai personnellement été confronté à une défaillance préoccupante de vos procédures de contrôle financier et comptable : après avoir réglé le solde de 5% du prix d'un appartement investissement locatif, soit 26.024 euros, à votre filiale SOGEPROM, cette dernière a persisté à affirmer devant le Tribunal judiciaire que cette créance demeurait impayée, et ce malgré la transmission des preuves de virement à la Direction Générale et à la Présidence du Groupe. Cette situation m'interpelle sur la fiabilité de vos systèmes comptables et sur l'absence apparente de coordination entre vos services opérationnels, juridiques et de direction.

Comment expliquez vous qu'une banque de votre envergure, dotée de moyens informatiques considérables, puisse maintenir des positions erronées devant la justice sur des opérations financières parfaitement traçables ?

Plus largement, quelles mesures concrètes comptez-vous adopter pour remédier à ces défaillances qui, au-delà d'un cas personnel, pourraient révéler des dysfonctionnements plus profonds dans la tenue de vos comptes et dans la gestion des litiges clients ?

Réponse du Conseil d'administration :

Il n'appartient ni au Conseil d'administration, ni à la Direction Générale, dans le cadre d'une Assemblée Générale de répondre à une question concernant les intérêts personnels d'un client ou d'une contrepartie dans le cadre d'une procédure judiciaire particulière.

Les conseils de SOGEPROM se sont rapprochés en ce sens auprès des conseils de Madame EVRENIAN pour évoquer les points relatifs à la procédure judiciaire dont elle fait état.

4) Lors de l'Assemblée Générale de 2024, en réponse écrite du 21 mai 2024 à nos questions du 10 mai 2024, vous avez détaillé votre dispositif de contrôle fondé sur « trois lignes de défense » qui constitue, selon vos propres termes, le socle de votre maîtrise des risques opérationnels. Pourtant, dans le litige qui m'oppose à votre filiale SOGEPROM concernant un règlement de 26.024 euros dûment effectué et prouvé par des extraits bancaires également transmis à votre Direction Générale et à votre Présidence, l'ensemble de ces trois lignes a manifestement failli : votre filiale persiste à nier la réception de ce paiement devant le Tribunal judiciaire, fait défendre cette position erronée par un cabinet d'avocats prestigieux mettant en jeu notre réputation en mentant. En prenant cette position devant le Tribunal judiciaire, vous accusez votre client d'avoir menti sur ces paiements alors que c'est précisément votre Groupe qui ose et qui tente une escroquerie au jugement. Aucun contrôle interne ne semble avoir identifié cette grave anomalie. Ce dysfonctionnement en cascade soulève des interrogations profondes sur l'efficacité réelle de votre dispositif de contrôle :

Pouvez-vous préciser exactement laquelle ou lesquelles de vos trois lignes de défense ont défailli dans ce cas précis ?

Comment expliquez-vous que malgré vos investissements technologiques de 1,7 milliards d'euros, une simple traçabilité de paiement ne puisse être établie en interne ?

Quelles mesures correctives structurelles, au-delà de ce cas particulier, allez-vous mettre en œuvre pour garantir que de telles défaillances, potentiellement constitutives de faux comptables, ne se reproduisent pas ?

Réponse du Conseil d'administration :

Nous vous renvoyons aux réponses précédentes.

5) Dans votre rapport intégré 2023-2024, vous affirmez placer la maîtrise des risques au coeur de vos priorités avec « trois lignes de défense » pour assurer un contrôle rigoureux de vos activités.

Comment expliquez-vous alors que votre filiale SOGEPROM soutenue et dirigée par la Direction du Groupe et le Secrétariat Général ait récemment subi l'annulation d'un permis de construire modificatif définitif conduisant à l'illégalité d'un projet immobilier majeur de plus de 18 700 m² à Neuilly-sur-Seine (SNC Neuilly Île de la Jatte), comme en atteste le jugement du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise du 21 juin 2024 ?

Face à ces enjeux et à cette défaillance juridique, quelles mesures correctives SOGEPROM et le Groupe, parfaitement informé et coordinateur, ont-ils pris ? Et plus fondamentalement, comment un tel dysfonctionnement a-t-il pu échapper à vos mécanismes de contrôle interne que vous présentez comme exemplaires dans votre rapport ?

Comment expliquez-vous cette défaillance opérationnelle significative de votre filiale et de votre Groupe qui traduit une méconnaissance des règles fondamentales d'urbanisme et un manque de suivi rigoureux des opérations ?

Face à cette situation responsabilisante, comment justifiez-vous que votre Direction Générale Groupe et votre Secrétariat Général Groupe, directement responsables du pilotage des contentieux, persistent dans cette position sans adopter de mesures correctives, mobilisant plutôt les ressources considérables d'un groupe du CAC 40 en finançant plusieurs cabinets d'avocats pour poursuivre judiciairement des propriétaires qui se retrouvent victimes d'une situation créée par votre société, en n'ayant jamais proposé l'annulation des ventes immobilières et leur remboursement ?

Opter pour des procédures-bâillon, n'est-il pas en contradiction flagrante avec vos engagements publics en matière de gestion préventive des risques et de responsabilité sociétale tels que vous les affichez dans votre politique RSE ?

Réponse du Conseil d'administration :

Comme précédemment indiqué, aucune réponse ne sera apportée dans le cadre d'une Assemblée Générale à cette demande, qui relève d'une situation d'ordre personnel. Les conseils de SOGEPROM se sont rapprochés en ce sens auprès des conseils de Madame EVRENIAN pour évoquer les points relatifs à la procédure judiciaire dont elle fait état.

6) Au-delà de cette persistance de SOGEPROM, mais également de la Direction Générale, de la Présidence et du Conseil d'Administration du Groupe qui semblent cautionner cette situation, cette anomalie dans le traitement d'une affaire immobilière ne dissimule-t-elle pas des enjeux plus graves envers nous ?

Comment expliquer un tel acharnement de la part des plus hautes instances de votre Groupe sur un dossier qui, d'après la justice administrative, présente des irrégularités manifestes et des risques documentés ?

Il est demandé à la direction de Société Générale de fournir des réponses concrètes plutôt que des généralités, par respect pour les actionnaires et la confiance que ceux-ci vous témoignent en investissant dans votre Groupe.

Réponse du Conseil d'administration :

Nous vous renvoyons aux réponses précédentes.

Questions de : Les Amis de la Terre France, Association Loi de 1901 (questions envoyées par email en date du 07/05/2025) :

1. Réponse à la tribune de plus de 700 étudiant-es appelant votre banque à se retirer du projet Mozambique LNG
Nous faisons partie des plus de 700 étudiant-es signataires de la tribune publiée le mois dernier et appelant Société Générale à se retirer du méga-projet gazier Mozambique LNG.

Nous avons exposé dans ce texte les raisons de notre indignation face aux agissements de TotalEnergies au Mozambique, et face aux violations des droits humains et allégations d'atrocités commises à l'encontre de civil-es par des soldats payés par la major française et chargés de protéger son site.

Vous le savez mieux que nous : le moment est crucial pour l'avenir du projet gazier. TotalEnergies a annoncé fin avril prévoir un redémarrage de Mozambique LNG pour mi-2025. Société Générale qui a accepté en 2020 de participer au prêt de 14,9 milliards de dollars pour le développement du projet a aujourd'hui une voix au chapitre, puisqu'après quatre ans de gel de ce financement, TotalEnergies a besoin de l'accord de ses financeurs pour espérer une relance de Mozambique LNG.

Cet accord, TotalEnergies a réussi à l'obtenir de deux gouvernements d'extrême droite : l'Italie de Meloni et les Etats-Unis de Trump. Mais comme nous l'écrivions dans notre tribune, "ce mépris du climat et des vies humaines n'est pas la seule issue". D'autres gouvernements, le Royaume-Uni et les Pays-Bas, ont pour leur part engagé des enquêtes sur les graves allégations d'exactions qui auraient été perpétrées en 2021 par les forces de sécurité mozambicaines sur le site gazier de TotalEnergies.

Société Générale peut se mettre du bon côté de l'histoire. Nous faisons donc suite à cette interpellation et vous demandons aujourd'hui une réponse : Société Générale va-t-elle continuer à soutenir le projet Mozambique LNG et sa relance, ou s'engage-t-elle à s'en retirer ?

Si Société Générale refuse d'entendre de toute urgence notre appel, nous le redisons : nous continuerons à vous interpellier et mettrons tout en oeuvre pour dévier ce précieux vivier d'étudiant-es de votre clientèle et de vos recrutements.

Réponse du Conseil d'administration

Société Générale a pris note de la tribune de plus de 700 étudiants dans le Nouvel Obs. Le respect de l'environnement et des droits humains constitue un des socles fondamentaux des valeurs de Société Générale et de sa politique RSE. Société Générale s'est dotée de procédures et d'outils d'identification, d'évaluation et de maîtrise des enjeux environnementaux et sociaux sur l'ensemble de ses activités.

Néanmoins, Société Générale a comme règle de conduite, en raison d'obligations légales et/ou contractuelles, de ne pas donner d'informations concernant des entreprises ou des opérations spécifiques. En tout état de cause, nous pouvons confirmer que ce dossier est suivi de près par les équipes concernées, les éléments remontés font l'objet d'une analyse conformément au dispositif en vigueur.

2. Présence de votre banque dans l'enseignement supérieur

Société Générale développe une stratégie agressive de communication et de démarchage auprès des étudiant-es et des jeunes diplômé-es, ainsi que d'influence dans le milieu de l'enseignement supérieur. Cela se traduit par une présence financière et partenariale auprès de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et auprès de multiples acteurs de la vie associative étudiante. Cette présence n'est pas sans contrepartie pour votre banque, lui permettant de verdir son image et garantissant une certaine mainmise sur les nouvelles générations que nous représentons, via le recrutement de nouveaux-elles client-es et salarié-es.

Cette stratégie questionne quand on la met en parallèle avec le business as usual de Société Générale et sa place de leader du financement des énergies fossiles. Nous faisons notamment ici une nouvelle fois référence à son soutien au projet Mozambique LNG de Total. En tant qu'étudiant-es concerné-es par les dérèglements climatiques et les droits humains, comme par l'indépendance de nos établissements, de nos associations, et la qualité de nos cours et des formations dispensées par nos écoles, nous sommes inquiet-êtes face à la place prépondérante de certains partenaires qui continuent de financer le chaos climatique dans lequel nous nous plongeons.

Afin de comprendre la stratégie, et d'identifier la présence de Société Générale au sein de la communauté étudiante, nous souhaitons que vous fassiez la transparence sur votre implication en nous partageant :

• La liste des partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur – écoles et universités – noués par Société Générale, précisant les établissements, types de soutien, et le cas échéant les montants concernés

- **La liste des cursus scolaires et chaires de recherche et d'enseignement financés par Société Générale, comprenant l'ensemble des institutions publiques et privées, et précisant les cursus et chaires, établissements, et montants concernés ;**
- **La liste des associations et activités de la vie étudiante financées par Société Générale – financement de week-ends d'intégration, d'événements festifs et galas, de bureaux des élèves, etc. –, précisant les établissements, activités ou associations, et montants concernés ;**
- **La liste des événements se déroulant sur les campus auxquels participe Société Générale – conférences, stands promotionnels, stands dans des forums de recrutement, jurys, projets tutorés, séances de coaching, etc. –, précisant les établissements et activités concernés**

Réponse du Conseil d'administration :

Société Générale établit des partenariats avec des écoles et formations supérieures pour soutenir l'éducation et des programmes de recherche, aider les étudiants dans leurs parcours professionnels – et notamment ceux en difficulté, et promouvoir ses métiers. A ce titre,

la banque finance des programmes d'enseignement et de travaux de recherche à travers des chaires.

En France, elle collabore avec environ 100 établissements, réalisant près de 300 actions par an, telles que des forums, des ateliers et des hackathons.

La banque noue également des partenariats avec des écoles afin de soutenir les étudiants issus des quartiers les plus défavorisés et encourager l'accès aux parcours d'excellence.

Société Générale recrute de nombreux stagiaires, alternants et VIE, facilitant leur intégration et favorisant leur évolution vers des postes en CDI.

Au travers de sa Fondation, la Banque contribue à la construction d'une société plus inclusive et plus durable, en soutenant notamment l'éducation. La Fondation accompagne ainsi les jeunes les plus vulnérables vers une éducation et une insertion professionnelle choisies

